

Programme

Préambule :

- ▶ Le cadre juridique applicable.
- ▶ La distinction entre le statut des citoyens européens et celui des étrangers non citoyens européens.

1) Les conditions d'entrée sur le territoire français.

2) Les principaux titres de séjour prévus par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers :

- ▶ La carte de séjour temporaire.
- ▶ La carte de séjour pluriannuelle.
- ▶ La carte de résident.

3) Les principales catégories énoncées par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers :

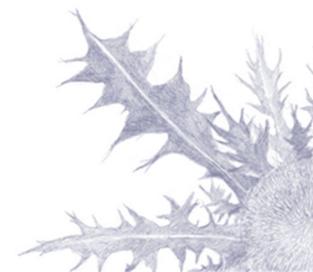
- ▶ Le conjoint de Français.
- ▶ Le parent d'enfant français.
- ▶ Les mineurs et les jeunes majeurs.
- ▶ La catégorie d'étrangers visée à l'article L. 423-23 (le droit au respect de la vie privée et familiale).
- ▶ L'étranger nécessitant des soins médicaux en France.
- ▶ Les étrangers ayant leur résidence en France depuis une certaine durée.
- ▶ L'étranger admis exceptionnellement au séjour.
- ▶ L'ascendant à charge de Français et l'enfant étranger d'un ressortissant de nationalité française.
- ▶ Les statuts particuliers (étudiant, salarié, réfugié...).

4) Les régimes spéciaux :

- ▶ L'accord franco-algérien
- ▶ L'accord franco-tunisien.
- ▶ L'accord franco-marocain.
- ▶ Les accords passés entre la France et certains Etats francophones d'Afrique subsaharienne.

5) Le regroupement familial (présentation synthétique).

Intervenant : Laurent Forté, juriste et formateur spécialisé en droit des étrangers.
Permanent du CICADE depuis 2000.



CICADE
Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès
au(x) Droit(s) des Exclus
28 rue du Faubourg Boutonnet
34090 Montpellier
04 67 58 71 52 / centre@cicade.org
www.cicade.org



Prévenir le mariage forcé et accompagner les victimes de cette violence

De la valorisation de la liberté d'aimer dans une perspective d'égalité hommes/femmes

JOURNÉE DE FORMATION / 6 décembre 2021 (6 heures)

PARCOURS DE FORMATION EN RÉGION PARISIENNE

« Accueil et accompagnement juridique des femmes primo-arrivantes »

Programme

Méthodologie :

La formation est ponctuée de temps d'animation favorisant la réflexion et l'analyse de la pratique. Conduite selon une approche interculturelle visant l'égalité entre les hommes et les femmes, elle cible également la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et racistes, notamment les écueils du relativisme culturel.

Déconstruction des représentations sur le mariage forcé et les victimes

Comment déconstruire les représentations autour du mariage forcé, des victimes et de leurs stratégies de résistance ?

1) Le mariage forcé, de quoi parle-t-on ?

- ▶ Analyse des premières enquêtes quantitatives et qualitatives sur la réalité du mariage forcé en France.
- ▶ Définition du mariage sur le plan juridique et socio-culturel.

3) Contextes culturels différents, similitudes des répercussions sur les victimes et de leurs modes de résistance, repérer les signaux d'alerte.

- ▶ Causes, signaux d'alerte du mariage forcé.
- ▶ Stratégies des familles.
- ▶ Les conséquences envers les victimes.
- ▶ Renforcer la parole et l'autonomie pour faire valoir les droits des victimes face aux violences intra-familiales et aux moyens de prises en charge institutionnelle.

Prise en charge et protection des personnes en danger de mariage forcé

Accompagnement individuel et collectif des jeunes concerné·e·s selon leur âge, le risque et les types de violences.

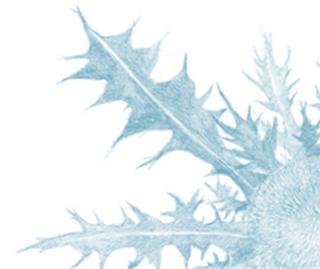
1) Âge des victimes et type de prise en charge de droit commun.

- ▶ Protéger les mineur·es, les jeunes majeur·es.
- ▶ Les plus de 21 ans.
- ▶ L'hébergement hors département.

2) Protection spécifique et réparation du préjudice en lien avec un risque d'envoi forcé à l'étranger.

- ▶ L'interdiction de sortie de territoire.
- ▶ L'ordonnance de protection.
- ▶ Le rapatriement.

3) Etats des lieux et pédagogie des actions de prévention pour lutter contre le mariage forcé de l'échelle locale au niveau international.



CICADE

Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès au(x) Droit(s) des Exclus
28 rue du Faubourg Boutonnet
34090 Montpellier
04 67 58 71 52 / centre@cicade.org
www.cicade.org



Intervenante : Christine-Sarah JAMA

Directrice de l'association Voix de femmes.

Juriste et formatrice spécialisée dans la prévention des mariages forcés.



SOS MARIAGE FORCÉ
☎ 01 30 31 05 05

Contact :

01 30 31 55 76

06 50 139 140

prevention@association-voixdefemmes.fr

Les effets des violences conjugales et familiales sur le droit au séjour

JOURNÉE DE FORMATION / 7 décembre 2021 (6 heures)

PARCOURS DE FORMATION EN RÉGION PARISIENNE

« Accueil et accompagnement juridique des femmes primo-arrivantes »

Programme

Introduction :

- ▶ Cadre juridique applicable.
- ▶ Définitions.

Les effets des violences conjugales et familiales sur le droit au séjour

1) La rupture de la communauté de vie en raison des violences conjugales et familiales.

- ▶ Le régime de droit commun prévu par le CESEDA :
 - Les conjoint(e)s de français.
 - Les bénéficiaires du regroupement familial.
 - Les ressortissant(e)s de pays tiers conjoint(e)s de communautaires.
 - Les bénéficiaires d'une ordonnance de protection.
 - Les personnes étrangères en situation irrégulière.
- ▶ Le statut particulier des ressortissant(e)s algérien(ne)s.

2) Les autres mesures en cas de violences conjugales :

- ▶ Les exonérations sur les taxes et droits des titres de séjour.
- ▶ Le visa retour.
- ▶ Le téléphone grave danger et le bracelet anti rapprochement.

Intervenante : Aurélie Bédu, Juriste et formatrice spécialisée en droit international de la famille et en droit des étrangers. Responsable depuis 2002 du Lieu ressource du CICADE consacré au droit de la famille des femmes étrangères ou « issues de l'immigration ». Permanente du CICADE depuis 1999.



CICADE
Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès
au(x) Droit(s) des Exclus
28 rue du Faubourg Boutonnet
34090 Montpellier
04 67 58 71 52 /centre@cicade.org
www.cicade.org

